

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Novembre

Lettre d'un Campagnard

Monsieur le Directeur,

Maintenant que les travaux des semailles d'automne sont à peu près terminés, bien qu'ils se soient faits dans de très mauvaises conditions, en raison des pluies continues qui les ont retardés, nous avons un peu plus de temps à la campagne pour lire les journaux et nous tenir au courant de ce qui se passe dans les sphères gouvernementales, comme disent les journalistes.

Vous allez peut-être trouver que je suis en retard et que je parle de choses bien vieillottes, en me reportant à la séance de rentrée de la Chambre des députés. C'est que, voyez-vous, M. Brisson a prononcé, en cette circonstance, des paroles d'espérance et d'union qui me semblent absolument d'actualité et qui constituent, pour l'instant, le meilleur des programmes politiques.

Où, il est à désirer que tous les français persistent dans l'admirable union dont ils ont donné le spectacle pendant les fêtes qui ont signalé la visite du tsar et de la tsarine à Paris et au camp de Châlons.

Il est également à désirer que tous les républicains sachent, une fois pour toutes, faire le sacrifice de leurs vœux, de leurs ambitions personnelles et de leurs rancunes pour travailler de concert au bien-être et à la prospérité du pays. Est-ce trop leur demander ? Je ne le pense pas. Mais, néanmoins, en ma qualité de vieux paysan, je ne pousse pas la naïveté jusqu'à croire qu'ils abdiqueront leurs préférences et leur rêve d'ambition pour ne songer qu'aux intérêts de la nation. Je connais trop les hommes et surtout les hommes politiques pour me bercer d'une pareille illusion, et les croire capables de sacrifier leurs intérêts électoraux au bien-être et à la prospérité de la patrie.

Quoi qu'il en soit, je constate qu'il y a

beaucoup à faire pour soulager le peuple, et quand je dis le peuple, je veux parler surtout de la classe laborieuse, de celle qui travaille et qui souffre le plus des injustices sociales. C'est celle-là qui est la plus intéressante, parce que c'est sur elle généralement que retombe le poids des fautes et des iniquités que commettent les gouvernants.

On m'accusera peut-être de pessimisme, et pourtant je ne fais que dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Ils est certain que les masses populaires sont en proie à un malaise qu'elles supportent d'autant plus difficilement qu'on leur a fait depuis vingt-cinq ans les promesses les plus séduisantes. Il eût beaucoup mieux valu rien leur promettre, et s'efforcer de réaliser les réformes tant de fois annoncées dans les professions de foi électorales et dans les déclarations ministérielles. On dirait qu'un vent d'impuissance et d'inertie politique souffle sur les hommes que le pays a chargés de la direction des affaires. Il faudra bien, cependant, que cette situation prenne fin un jour, car le pays est fatigué de ce piétinement sur place qui commence à lasser sa patience.

Tout le monde est unanime à reconnaître qu'il y a beaucoup à faire pour doter la nation d'institutions véritablement démocratiques et pour alléger les lourdes charges qui pèsent sur le peuple. Quand je dis le peuple, je veux surtout, et je le répète, désigner la classe laborieuse, celle qui produit, qui crée le bien-être et la richesse nationale. Or, cette classe, la plus nombreuse et la plus intéressante, est précisément celle qui a le plus à souffrir des injustices sociales et des lois iniques que les gouvernants laissent subsister avec une coupable incurie.

Certes, je n'ai pas l'habitude de voir tout en noir, au contraire. Seulement, je dis ce que je pense avec une franchise un peu brutale, qui ne saurait déplaire qu'aux satisfaits, qui trouvent que tout est pour le mieux, parce qu'ils ont leur part dans l'assiette au beurre. Cependant, on ne saurait

toujours courber docilement l'échine, et répondre comme le gendarme du chansonnier :

« Brigadier, vous avez raison », surtout lorsque les gens ont tort.

Eh bien ! à mon humble avis, et c'est celui des quatre cinquièmes des paysans au milieu desquels je vis, nos gouvernants ne font pas pour la classe laborieuse tout ce qu'ils pourraient faire, avec un peu de bonne volonté ; ils perdent trop de temps en des discussions oiseuses.

A quoi bon, par exemple, toutes ces interpellations, à propos de questions qui, la plupart du temps, ne valent pas la peine d'être portées à la tribune. L'interpellation n'est, le plus souvent, pour le député, qu'un moyen de réclamer auprès de ses électeurs. Or, tout cela, on en conviendra, est mesquin et contraire aux intérêts généraux de la nation.

Le pays a assez de ces discussions inutiles et des divisions qui créent des ambitions personnelles. La politique du : ôte-toi de là que je m'y mette sera toujours une politique stérile et misérable, parce qu'elle n'est inspirée que par un esprit de coterie et un étroit égoïsme.

Le pays attend des réformes ; il les attend depuis longtemps. Le moyen pour le pouvoir de donner satisfaction à ses légitimes aspirations, c'est de réduire dans la plus large mesure possible les charges qui pèsent sur lui, et de lui assurer la tranquillité au-dedans et la paix au dehors.

Puisque je parle des impôts, je dois dire que le meilleur moyen d'en alléger le poids, c'est de diminuer le chiffre des dépenses qui est véritablement exorbitant. N'est-ce pas ainsi qu'agit tout citoyen qui veut faire honneur à ses affaires. Demander le moins possible à l'impôt, tel est le but auquel doivent tendre tous les efforts d'un gouvernement, quel qu'il soit, qui a souci des intérêts du peuple, et qui veut réellement son bonheur. Mais qui aujourd'hui se préoccupe sérieusement d'améliorer le sort de la classe laborieuse ? On lui ressasse continuellement

chacun supputait les conséquences qui pouvaient résulter de ce conflit inattendu. Tout incident, ne se rattachant pas aux deux pays en lutte, passait désormais inaperçu. Les nouvelles de France ou d'Allemagne étaient attendues avec une impatience fébrile ; tous les regards se tournaient avec anxiété vers le théâtre de la guerre.

Au milieu de l'effervescence générale on avait oublié les circonstances étranges qui avaient entouré l'entrée de Angèle Rigaut à l'imprimerie du Dépôt de Bruxelles. La maladie, au reste, avait suivi un cours normal, les délires si fréquents avaient diminué, et l'état général de la malade faisait présager une convalescence prochaine. On espérait donc, avant peu, pouvoir l'interroger et être fixé sur son identité ; c'est alors que le bureau central reçut une lettre venant de France, et timbrée d'une ville de l'Est, qui mit fin aux perplexités de la police belge.

Elle était adressée au chef de la police à Bruxelles et contenait ces quelques lignes :

« Abandonné par mon enfant, qui n'a pas voulu me donner au père coupable, mon devoir est de donner à mon sang à ma patrie en danger.

« LORIN. »

A cette lettre étaient joints des papiers établissant l'identité de Jeanne Lorin, son extrait de naissance, et l'acte de décès de sa mère.

Cette fois, le voile était déchiré. L'interne ne s'était pas trompé, et la fillette ramassée mourante dans la rue était bien la fille de ce Lorin qu'il se souvenait vaguement avoir vu pour voisin de chambre. Point n'était besoin désormais d'attendre son rétablissement pour l'interroger, son identité était établie, avec les meilleu-

les mêmes promesses, mais, comme sœur Anne, elle a beau regarder, elle ne voit rien venir qu'un budget de dépenses sans cesse grossissant. Des promesses ! En a-t-on assez faites à l'agriculture depuis vingt-cinq ans !... Et pourtant, le cultivateur en est réduit à vivre dans une gêne voisine de la misère, Aussi ses fils désertent le sillon pour aller chercher fortune ailleurs.

Il faudrait diminuer les dépenses, et le nombre des emplois, faire des économies ; voilà ce que j'entends répéter sans cesse autour de moi, et m'est avis que ceux qui parlent ainsi n'ont pas tout à fait tort.

Agréer, etc.

JEAN-LOUIS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 novembre

L'élection des sénateurs

La Chambre reprend la proposition de MM. Guillemet et Maurice Faure tendant à faire élire les sénateurs par des délégués qui seraient nommés désormais par le suffrage universel au lieu de l'être par les conseils municipaux comme actuellement.

Ce projet vise, en d'autres termes, à substituer le suffrage à deux degrés au suffrage à trois degrés dans les élections sénatoriales.

Le passage à la discussion des articles a été voté par 305 voix contre 210, aux applaudissements de la gauche.

Après le rejet de plusieurs amendements, la Chambre vote l'article premier qui est à lui seul la loi tout entière, par 289 voix contre 225.

L'ensemble est ensuite adopté par 297 voix contre 238.

Interpellation Jourdan

M. Jourdan (Var) demande d'interpeller sur l'attitude que compte prendre le gouvernement devant le Sénat à l'occasion de la réforme qui vient d'être votée.

M. Méline. — Le gouvernement accepte la discussion immédiate.

C'est la première fois, dit-il, qu'après le vote d'une loi on adresse au gouvernement une injonction de ce genre, injonction inacceptable. (Bravos au centre et sur plusieurs autres bancs.)

Le Gouvernement connaît ses devoirs. La loi sera portée au Sénat ; elle sera présentée loyalement

res preuves à l'appui. Sans doute la faute dont le père s'accusait restait inconnue.

Mais si grave qu'ait été cette faute, le malheureux ne l'avait-il pas expiée en la payant de sa vie ?

Et n'eût-il pas été par trop inhumain de forcer une fille à accuser son père.

Il fut décidé qu'on ne soumettrait la fillette à aucun interrogatoire, et qu'on attendrait son entier rétablissement pour lui apprendre la mort de son père. Puis, pour la soustraire aux promiscuités dangereuses de la maison d'arrêt, avant que la raison lui fut entièrement revenue, on la transporta dans un établissement fondé par de charitables dames, en vue de recueillir les orphelines et les pauvres filles abandonnées.

Quant après trois mois de souffrances, la fille d'Angèle Rigaut recouvra tout à fait la raison, ce fut entre deux sœurs de charité qui lui souriaient doucement comme pour l'inviter à oublier le passé. Et comme soudain sa figure s'assombrissait au souvenir d'un danger possible, une des saintes filles s'approcha d'elle en lui disant :

— Ne craignez rien, ma fille, vous êtes ici chez vous, et c'est à Dieu seul que vous devez compte de vos actes.

A quelques jours de là, Angèle Rigaut, tout à fait vaillante maintenant, était assise au soleil dans le jardin de la Communauté ; elle vit venir à elle, une dame à cheveux blancs, à l'air vénérable, au visage empreint de bonté.

— Mon enfant, dit-elle, je suis la directrice de cette maison que j'ai fondée avec plusieurs de mes amies, qui comme moi s'intéressent à l'enfance malheureuse. En cette qualité c'est à moi de vous faire connaître le

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 6

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

III

Le passé d'Angèle Rigaut

Un soir qu'elle regagnait exténuée le quartier d'Ixelles, rapportant une recette plus maigre que d'habitude, elle se sentit tout à coup prise d'une fièvre intense qui l'obligea à s'arrêter. Elle tenta encore de marcher, et pendant ce qui lui restait d'énergie dans ce dernier effort, la pauvreté s'abattit toute droite sur le pavé. Ramassée sans connaissance, elle fut transportée au poste voisin où les soins les plus énergiques ne purent la faire revenir à elle. Comme on ne trouva sur elle aucun papier pouvant établir son identité, elle fut transférée d'urgence à l'infirmerie du Dépôt et soumise à l'examen du docteur en chef qui la déclara atteinte d'une fièvre des plus graves. Au délire effrayant qui s'était emparé d'elle tout d'abord, succéda un état comateux qui paraissait devoir se prolonger. Dans ces conditions on ne pouvait songer à l'interroger et force fut d'attendre la fin de cette crise — si elle se produisait — pour savoir quelle était cette enfant inconnue, de l'absence de laquelle personne ne se préoccupait. On attendait toujours une réclamation quand trois jours après l'arrivée de l'inconnue au Dépôt,

ment et le gouvernement cherchera si c'est possible de trouver avec le Sénat un moyen de transaction.

En tout cas, le gouvernement ne peut avoir à l'égard du Sénat de procédés blessants.

Le président donne lecture d'un ordre du jour déposé par M. Jourdan et ainsi conçu :

« La Chambre compte sur le gouvernement pour demander au Sénat la mise à l'ordre du jour très prochaine et le vote de la loi qui vient d'être votée. »

Au centre : L'ordre du jour pur et simple !

M. Méline — Le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple.

A la majorité de 311 voix contre 241 sur 552 votants et après un scrutin des plus animés, l'ordre du jour pur et simple est adopté. (Double salve d'applaudissements au centre.)

Le Monopole de l'Alcool

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Il y a quelques jours, critiquant, ici même, le nouveau projet de remaniement des contributions directes arrêté par le gouvernement, je conclusais ainsi : « Décidément, M. Charles Dupuy est dans le vrai. Nous allons être amenés à chercher, du côté du monopole de l'alcool, le moyen de faire les réformes attendues. »

Presqu'au même moment, M. Dupuy précisait sa pensée dans un article très remarquable paru dans la *Revue politique et parlementaire*.

L'ancien président du conseil a traité la question avec une grande hauteur de vues et une lucidité parfaite. Le problème si complexe et si délicat qui éveille à l'heure actuelle l'attention publique est envisagé sous tous ses aspects, les objections sont victorieusement réfutées, l'économie du système est présentée avec ordre et méthode. On sent chez l'homme d'Etat éminent qu'est M. Charles Dupuy, tout à la fois la netteté dans la conception et la résolution d'aboutir.

L'article dont je voudrais essayer de donner une analyse rapide aux lecteurs de ce journal constitue tout un programme de gouvernement, autour duquel, j'en suis certain, viendront se grouper les hommes réellement soucieux des améliorations nécessaires dans l'ordre politique et dans l'ordre social.

M. Charles Dupuy reconnaît, avec tous ceux qui jusqu'ici ont plus spécialement étudié notre régime fiscal, que, si nos contributions actuelles assurent la sécurité au Trésor, elles n'assurent pas la justice aux contribuables.

Mais, à l'inverse des auteurs des plus récents projets de réformes, il estime que la suppression pure et simple de certaines taxes est préférable à leur laborieuse et incertain redressement.

Et, tout de suite, il précise les réformes qui lui paraissent les plus essentielles. Elles sont, à son avis, au nombre de trois.

Tout d'abord, il y a lieu de se préoccuper de l'impôt foncier, qui frappe si lourdement la terre. « L'impôt foncier sur la non-bâtie, dit M. Dupuy, est reparti en 14,234,000 cotes. Sur ce nombre, 8 millions et demi ne paient pas plus, entre toutes, de 8 millions de francs, alors que 165,000 autres environ paient, à elles seules, 36 millions de francs. J'estime que l'Etat doit abandonner tout ce qui dépasse cette dernière somme, soit, en chiffres ronds, 70 millions. Avec notre système, il n'y a, sans doute, pas beaucoup de cotes au-dessous de 100 fr. qui resteront impo-

sées. »

Et, tout de suite, il propose une solution qui m'apparaît fort heureuse : « qui nous empêche, écrit-il, de constituer dès aujourd'hui un fond d'amortissement prélevé sur le produit de l'alcool et du chiffre de 100 millions ? Le jour venu, ces 100 millions seraient le gage d'un emprunt de trois milliards. Voilà la réserve de guerre, et voilà pourquoi l'argument dont nous nous occupons ne nous arrête pas. Place aux réformes pour l'alcool ! »

En résumé, M. Charles Dupuy juge insuffisants les systèmes présentés soit par MM. Bourgeois et Doumerc, soit par MM. Méline et Cochery.

A son avis, l'un viole la règle de l'impersonnalité de l'impôt en instituant par la déclaration et la taxation une sorte de corps-à-corps entre le fisc et le contribuable.

L'autre trouble la conception de l'immunité fiscale de la rente.

Au surplus, tous deux donnent des rendements tout à fait au-dessous des prévisions nécessaires à la réalisation des réformes qu'il juge essentielles.

Pour des raisons diverses, il les repousse donc et conclut ferme à l'établissement en France du monopole de la rectification de l'alcool.

En second lieu, l'impôt des portes et fenêtres doit disparaître.

« Enfin, ajoute M. Charles Dupuy, il n'y a pas que la démocratie rurale ; il faut faire aussi la part de la démocratie urbaine, avec les paysans, les ouvriers. Or, l'impôt qui pèse surtout sur le travailleur des villes, c'est l'impôt des boissons. Au prix du vin, de la bière, du cidre qu'il achète, s'incorporent et se superposent le droit d'entrée et le droit de détail. Il faut que cela cesse ! »

Telles sont les trois réformes, intéressantes à la fois la démocratie rurale et la démocratie urbaine, que l'ancien président du conseil nous convie à réaliser.

Ces trois réformes représentent l'abandon pour le Trésor de 300 millions de recettes.

Où les trouver ?

Après avoir mis en lumière l'insuffisance des économies, ou bien encore l'illusion financière de la décentralisation pour remplacer ces recettes, l'auteur de l'article établit que l'alcool seul peut permettre la réalisation de ses projets, et il appuie son dire sur une argumentation serrée et sur des documents certains.

Il étudie successivement la question de l'alcool au double point de vue de la réforme fiscale et de l'hygiène privée et publique.

Il montre tout d'abord qu'une surtaxe des droits sur l'alcool, combinée avec la suppression du privilège des bouilleurs de cru, permettrait assurément de trouver les 300 millions nécessaires à l'équilibre de son projet, mais il prouve aussitôt que, si le fisc peut se contenter de ce procédé, l'hygiène conseille et appelle le monopole de la rectification de l'alcool. Et il traite la question du monopole en des développements qui, sans doute, ont besoin d'être contrôlés, mais qui, dès maintenant, sont fort intéressants. Il établit enfin qu'un courant s'est créé dans le Parlement et dans le pays en faveur de cette solution.

Chemin faisant, M. Charles Dupuy répond à la grosse objection de ceux qui veulent réserver l'alcool comme un trésor pour nos budgets futurs, et plus particulièrement pour le jour où, une guerre venant nous surprendre, il faudrait immédiatement trouver des ressources importantes.

Et, aussitôt, il propose une solution qui m'apparaît fort heureuse : « qui nous empêche, écrit-il, de constituer dès aujourd'hui un fond d'amortissement prélevé sur le produit de l'alcool et du chiffre de 100 millions ? Le jour venu, ces 100 millions seraient le gage d'un emprunt de trois milliards. Voilà la réserve de guerre, et voilà pourquoi l'argument dont nous nous occupons ne nous arrête pas. Place aux réformes pour l'alcool ! »

En résumé, M. Charles Dupuy juge insuffisants les systèmes présentés soit par MM. Bourgeois et Doumerc, soit par MM. Méline et Cochery.

A son avis, l'un viole la règle de l'impersonnalité de l'impôt en instituant par la déclaration et la taxation une sorte de corps-à-corps entre le fisc et le contribuable.

L'autre trouble la conception de l'immunité fiscale de la rente.

Au surplus, tous deux donnent des rendements tout à fait au-dessous des prévisions nécessaires à la réalisation des réformes qu'il juge essentielles.

Pour des raisons diverses, il les repousse donc et conclut ferme à l'établissement en France du monopole de la rectification de l'alcool.

souffrir à lui pardonner comme lui-même vous a pardonné votre abandon. A partir d'aujourd'hui, Jeanne Lorin, vous êtes notre fille !

L'enfant tomba à genoux en remerciant sa bienfaitrice.

Ceux qui avaient vu l'enfant d'Anoine Rigaut à Paris, ne l'auraient certainement pas reconnue trois ans après ces événements, dans la gracieuse jeune fille qui, sous le nom de Jeanne Lorin, était devenue une des pensionnaires les plus studieuses de la Communauté des Dames de la Miséricorde à Bruxelles. Sous l'influence d'une éducation religieuse, inconnue pour elle jusqu'alors, les instincts mauvais qu'on s'était plu à développer en elle s'étaient dissipés ; son jeune cerveau atrophie par les exemples pervers s'était épuré au contact des saintes filles qui lui enseignèrent les joies pures et les consolations douces que donne la pratique de la religion. C'était maintenant une belle jeune fille de dix-sept ans à l'air doux, d'une indicible tristesse qu'expliquait le souvenir du passé infâme qu'elle ne pouvait oublier. Souvent au milieu de l'existence calme qu'elle menait, elle sentait une crainte immense l'envahir en songeant qu'on pouvait apprendre l'effroyable vérité. Elle puisait alors un nouveau courage dans la prière, et poussant un cri d'angoisse vers celui qu'on n'implore jamais en vain, elle demandait au Très-Haut, de lui épargner ce dernier calice d'amertume, et de pardonner au malheureux dont elle devait faire le nom.

Outre l'éducation religieuse, la règle de la maison des Dames de la Miséricorde est que chaque jeune fille recueillie apprenne un métier qui permet à un moment donné de leur trouver une situation.

Jeanne Lorin avait appris celui de tisuseuse dans lequel

De telles propositions, émanant d'une aussi haute personnalité politique, commandent, dès aujourd'hui, l'attention et méritent le plus sérieux examen.

MAURICE LASSERRE.

La paix entre l'Italie et l'Abyssinie

Ménélik a adressé au roi d'Italie le télégramme suivant, daté d'Adisabeba, 26 octobre :

« Je suis heureux de faire connaître à Votre Majesté, que le traité de paix a été signé aujourd'hui. Dieu nous maintienne toujours amis. »

Sachant que le 20 novembre est une grande fête pour votre auguste famille, je suis content qu'avec le royal bon vouloir de Votre Majesté et grâce aux sérieuses qualités d'intelligence du major Nérzini, votre envoyé et plénipotentiaire, nous puissions faire de cette date mémorable un jour de joie pour les pères et les mères des prisonniers italiens.

» Dieu conserve longue vie à Votre Majesté. »

Le roi Humbert à Ménélik

On télégraphie de Rome :
Le roi a ratifié le traité de la paix. Il a adressé à Ménélik une dépêche dans laquelle il se déclare heureux de la conclusion de paix, espérant que cette paix sera perpétuelle.

L'impression en Italie

La conclusion de la paix produit, en général, une excellente impression. La population est fatiguée depuis longtemps des aventures africaines.

Les députés présents à Monte Citorio, sans distinction de parti, manifestent leur satisfaction.

Les journaux du matin publient le texte du traité. Ils sont lus avidement. Le *Messaggero* salue la paix avec enthousiasme :

« Ce traité, dit-il, sans offenser la dignité nationale, met fin aux ignobles spéculations des partisans de la guerre. »

L'*Opinione* et le *Don Chisciote* louent la sagesse politique, la prudence énergique du cabinet di Rudini.

Pour le *Popolo*, la question de délimitation de la frontière est le point noir du traité, lequel cependant, à tout considérer, peut être subi avec une digne résignation. Ce journal est étonné qu'il ne soit pas question du Doelwyk et il craint quelque surprise.

Le Négus à la France

L'empereur d'Abyssinie a adressé à M. Félix Faure, président de la République française, la dépêche suivante :

« Dieu ayant permis que nous rendions la paix à notre peuple en signant aujourd'hui le traité de paix avec le plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie, nous sommes heureux que nos amis s'en réjouissent avec nous. »

» Signé : MÉNÉLICK, empereur. »

M. Félix Faure, président de la République a répondu :

« Très sensible à l'empressement avec lequel Votre Majesté a tenu à m'annoncer que la paix était rétablie, je la félicite cordialement d'un si heureux résultat et je m'en réjouis avec elle, comme voisin et comme ami. »

» Signé : FÉLIX FAURE. »

LES FAHALAVOS

On nous communique la lettre suivante, d'un officier d'infanterie de marine en garnison à Tananarive, qui donne d'intéressants détails sur les Fahavalos, dont les déprédations désolent en ce moment le territoire de notre possession malgache :

On doit les diviser en deux groupes : les anciens Fahavalos pillards qui trouvent plus commode de mettre en coupe réglée les habitants que de cultiver les rizières, et ceux qui veulent défendre contre l'envahisseur le sol des ancêtres.

Les chefs Fahavalos se rendaient dans les villages, ils réunissaient les habitants et, dans les kabary (réunions publiques), invitaient les populations à se joindre à eux.

Les kabary étaient quelquefois très mouvementés, les Malgaches tuèrent dans un kabary deux de leurs congénères partisans des Français. Ensuite le frère d'une des victimes, un des plus acharnés parmi les meurtriers, alla trouver la veuve du malheureux et lui offrit le corps de son mari en échange de deux piastres.

Quand les Fahavalos se virent assez forts; degré ou de force ils amenèrent avec eux les habitants des villages de l'Emyrne. Ceux-là seuls qui s'étaient réfugiés à Tananarive ou dans les postes militaires purent leur échapper.

Pour combattre les rebelles, une ligne de postes militaires avait été établie. Chaque commandant de poste agissait à sa guise ; les sorties étaient fréquentes ; on se fatiguait à la poursuite de l'ennemi sans jamais l'atteindre ; nos feux à 1.300 ou 2.000 mètres, très peu meurtriers, donnaient confiance aux rebelles, et lorsque nous rentrions au cantonnement ils nous suivaient toujours de loin, par derrière, en tirant çà et là des coups de feu.

Dans le milieu de septembre, le lieutenant-colonel Gonard est venu diriger le mouvement. La situation a changé. Il ne commandait pas à un poste de se mettre en mouvement, mais il commandait à tous les postes de l'Emyrne à la fois de se mettre en marche et d'arriver à tel point à telle heure.

Les Fahavalos se sont trouvés cernés, et nous avons fait de vraies boucheries. Ils se cachaient partout ; dans les silos, sortes de trou où ils mettaient leurs provisions, dans la vase des rizières ; on les fusillait à bout portant. On ne peut plus faire de prisonniers ; nous ne savons plus où les mettre.

J'ai assisté à plusieurs exécutions militaires. La dernière était celle d'un chef Fahavalo pris à Anteny. On a réuni les Malgaches des environs ; le capitaine en a désigné deux au hasard, qui ont envoyé le bandit *ad patres*, avec les fusils et les catourches que l'on avait pris sur lui.

Depuis qu'ils sont ainsi traqués, un grand nombre de Fahavalos sont venus faire leur soumission ; les habitants rentrent dans leurs villages. Les vivres commençant à manquer, les Fahavalos faisaient des distributions au nom de la reine ; mais la reine les a désavoués et les Sakalaves les ont abandonnés. En ce moment nous donnons le dernier coup de collier.

Des Fahavalos, toujours on en verra ; sans doute, ceux qui ne veulent que défendre le sol des ancêtres vont revenir à nous, mais les autres, ceux qui n'ont jamais vécu que de rapines, jamais ils ne se soumettront. En ce moment, il y en a dans toute l'île. Je crois que l'on arrivera à les chasser de l'Emyrne ; mais l'Emyrne ce n'est pas tout Madagascar, et dans les autres provinces de l'île on n'est pas encore arrivé à aucun résultat.

précédentes visites à Bruxelles, n'eut garde de le détourner de son projet. L'idée d'avoir une orpheline comme brue ne l'effrayait pas, au contraire, quant à sa modeste situation d'ouvrière elle l'aurait décidée à donner son consentement si elle avait eu quelques hésitations. Avant de diriger l'important établissement qu'elle fonda plus tard, Mme Desormes avait elle-même travaillé au métier, et considérait que tout travail, quelque humble qu'il soit, est toujours respectable. Elle hâta donc la conclusion d'une union qui lui semblait offrir toutes les chances de bonheur désirables.

Le lecteur a vu au précédent chapitre combien étaient fausses les prévisions de la malheureuse femme. Dieu eut pitié d'elle, et lui épargna le cruel spectacle des tristes événements qui suivirent. Deux mois à peine après le mariage de son fils, Mme Desormes s'éteignit doucement, dans la quiétude d'avoir assuré son bonheur.

Au lendemain de sa mort, Jeanne revenait seule du cimetière quand, au détour d'un chemin désert, elle se trouva face à face avec un homme have, décharné, à l'aspect sordide, qui lui barrait la route.

Elle leva les yeux, et sentit soudain une sueur froide l'inonder toute entière.

— Bonjour Angèle, dit l'homme.

C'était Pierre Rigaut. (A suivre.)

ALAMBIC EGROT
A BASCULE. — EAU-DE-VIE, 1^{re} JET, sans repasse.
FRANCO CATALOGUE ILLUSTRÉ
EGROT, 19-21-23, Rue de Valenciennes, Paris

CHRONIQUE LOCALE
ÉLECTIONS SENATORIALES

Lettre de M. Rey

St-Denis-Cahors, 17 novembre 1896.

Monsieur le Directeur,

J'apprends qu'on fait courir le bruit que je ne pose pas ma candidature aux élections sénatoriales. Pour fixer les esprits et dissiper tout malentendu, je tiens à déclarer que si les délégués de l'arrondissement de Cahors, réunis en congrès, veulent désigner préalablement leur candidat, je me soumetts d'avance à leur décision. Mais si l'on n'a pas recours à ce moyen, qui est cependant le plus démocratique et le plus conforme à la tradition républicaine, je solliciterai directement les suffrages de mes concitoyens pour le siège laissé vacant par la retraite de M. Béral, afin de pouvoir aller soutenir au Sénat, comme je me suis efforcé de le faire à la Chambre, les intérêts de l'agriculture, ainsi que les idées de progrès, de liberté et de justice.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

EMILE REY,
député du Lot.

Le temps nous manque pour commenter aujourd'hui les déclarations de M. Rey.

Suite des prédictions socialistes
SUR LE MINISTÈRE MÉLINE

On nous écrit de Gourdon :

Lorsque nous vous adressions la récapitulation des succès obtenus au Palais-Bourbon par le ministère Méline, nous ignorions encore la victoire du jeudi 12 novembre, sur l'interpellation Mirman, touchant le congrès de Reims, — où le cabinet a eu 99 voix de majorité.

Voilà donc, à ce jour, l'issue bien claire de la campagne de dénigrement, de pièges tendus, d'assauts ininterrompus, de prédictions de mort, de résurrection *noble-Bourgeoise* menée par M. de Verninac :

« Triomphe constant toutes les fois que la question de confiance a été posée, — et majorité graduellement élevée de 54 à 99 voix. »

Lorsqu'on songe, M. de Verninac, aux embuches tendues, aux agressions de toute sorte si laborieusement élaborées, dont le ministère Méline a été, depuis sa nomination, l'objet de la part des radicaux-socialistes, eh bien, convenez-en, c'est quelque chose une majorité de 99 voix !

Si, au lieu d'avoir été du côté du ministère dans toutes les séances où vous et vos amis avez voulu mettre en jeu son existence, le succès eût été pour vous *une seule fois*, alors même que vous ne l'auriez eu qu'à une voix de majorité, combien de manifestations bruyantes n'auriez-vous pas organisées sur tous les points du département ? de quels cris d'allégresse n'auriez-vous pas fait retentir les airs ! — que de fracas ! Sans compter les injures envers vos adversaires.

Personne ne l'ignore : le bruit est votre spécialité ; il est votre seule arme contre un ministère sincèrement *républicain*, vraiment *progressiste* et véritablement *travailleur*.

Il est indéniable que les radicaux-socialistes ont été vaincus ; — et les républicains de gouvernement, restés calmes et dignes, se bornent à poursuivre paisiblement leur œuvre d'émancipation, en préparant par la *vérité*, la *lumière* et la *justice*, le triomphe de leurs idées politiques aux élections sénatoriales du 3 janvier.

Ils ne crient pas, comme vous, victoire, partout et à tout propos ; mais ils ont conscience, Monsieur de Verninac, de la *force* que leur donnent et votre faiblesse et la fermeté d'un gouvernement qui sait se défendre et à la volonté de se faire respecter.

Est-il besoin de vous dire que l'attitude de M. Lachèze, dans la séance de jeudi dernier est des plus significatives, et qu'elle a été jugée très sévèrement ici par tous vos partisans, qui n'hésitent pas à le traiter de *réactionnaire* et de *clérical* ?

D'autres électeurs, et ils sont assurément les plus nombreux, pensent que M. Lachèze vient d'agir sagement en secouant le joug du *parti du tapage*, qui, pour ceux qui le connaissent, ne saurait lui convenir et encore moins être le sien.

Quant à M. Rey, député, son beau-frère, le succès de sa candidature aux élections sénatoriales ne fait de doute pour personne, s'il marche carrément avec les modérés.

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur le renvoi à la Commission des propositions de loi : 1° de M. Maurice Faure ; 2° de M. Guillemet et plusieurs de ses collègues relative à l'élection des sénateurs, nos députés ont voté de la manière suivante :

MM. Talou, Lachèze et Vival ont voté *contre*. — M. Rey a voté *pour*.

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, à propos de l'interpellation Jourdan : M. Rey s'est *abstenu* ; les autres ont voté *contre*.

Lycée Gambetta

Les élèves dont les noms suivent ont été reçus définitivement aux baccalauréats :

Bonnafe François, Contou Charles, Contou Ernest, Daffas Jean, Delprat Armand, (mention bien), Feyt Albert, assez bien, Frey Victor, assez bien, Ganiayre, assez bien, Gruyère Louis, Guilhem Albert, Herrewyn Georges, Labro Léon, mention assez bien, Lagaspie Léon, Malbec Elie, Pigeon Joseph, Pujol René, Triaire Joseph, Coly Raymond.

7° d'infanterie

M. Kubli, lieutenant au 48° régiment d'infanterie, passe au 7° régiment de même arme.

Monument de Verninac

Dans sa réunion du 15 novembre, le conseil municipal de Montcuq a voté à l'unanimité, une allocation en faveur du monument à élever à Souillac au contre-amiral de Verninac Saint-Maur.

De l'eau S. V. P.

Les ménagères de notre ville ont été bien surprises, lundi, lorsque pour le besoin du ménage elles ont voulu de l'eau.

Les fontaines étaient fermées et personne n'avait été avisé de cette mesure.

On comprendra sans peine la fureur de nos braves ménagères et le désir par elles exprimé d'être doneravant avisées.

Orphéon de Cahors

A l'occasion de la Sainte-Cécile, l'Orphéon de Cahors donnera dimanche prochain 22 novembre, un concert public sur les Allées Fénélon, à l'issue de la musique militaire.

Le soir à 7 heures aura lieu à l'Hotel du Midi le banquet annuel, par souscription.

Messieurs les membres Patrons qui désiraient y assister sont priés de vouloir bien se faire inscrire chez M. Lacoste, directeur de l'Orphéon, à l'Hotel de Ville.

Le prix de la cotisation est fixé à 3 fr.

Haras

Liste des étalons exempts de coruage et de fluxion périodique par la commission d'examen :

Vaillant à M. Auguste Conte, de Varaire ; Papillon, à M. David Révellat, de Lunan ; Martin, à M. Charles Lafon, de Livernon ; Esquiras, à M. Julien Moulènes, de Molières ; Bibi, à M. Auguste Issanjou, d'Issepts ; Bayard, à M. Cayrol, de Bétaille.

Courses de chevaux sur l'hippodrome d'Aurillac

M. Rousset, préfet du Lot, vient d'envoyer aux maires du département, la circulaire suivante : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 21 août 1896, le conseil général du Cantal a décidé qu'à partir de l'année 1897, les chevaux de trois ans seront admis à la course au trot sur l'hippodrome d'Aurillac, réservée jusqu'ici aux chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés ou élevés dans les départements du Cantal et du Lot. »

Décision ministérielle

Le général Billot vient de décider que les militaires dispensés par application de l'article 21 de la loi de recrutement, mais qui auraient pu également bénéficier de la dispense prévue par l'article 23 comme étudiants en médecine ou en pharmacie, pourront, au moment de leur passage dans la disponibilité, être affectés à une section d'infirmiers.

D'autre part, étant dispensés par application de l'article 21, ils doivent être affranchis de la période d'instruction imposée aux hommes qui bénéficient des dispositions de l'article 23.

Actes de probité

M. Gabriel Berthoumieux, commis de phar-

macie chez M. Palame, ayant trouvé un mandat-poste de 10 fr. sur la voie publique, en a opéré le dépôt au bureau de police, où il est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Mlle Louise Pons, écaillère, a trouvé dans la rue du Lycée une montre en or d'une valeur de 300 fr. Elle s'est empressée de la remettre à son légitime propriétaire aussitôt que celui-ci s'est fait connaître.

Accident

Samedi soir, au départ de la foire, vers les 5 heures, un propriétaire de Fontanes descendait le boulevard Gambetta à une allure par trop grande. Arrivé au pont Louis-Philippe, ne pouvant modérer l'ardeur de son cheval, il est allé butter contre une charrette et a versé. Par suite de ce choc, M. Blaise, de Fontanes, également, a été projeté sur le sol et a reçu à la tempe gauche une forte éraflure. Il a été immédiatement transporté à la pharmacie Palame, où il a reçu les soins nécessités par sa blessure.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 Novembre

Présidence de M. H. Valette président semestriel.

M. le président donne lecture d'une lettre de remerciements écrite à la Société des Etudes par M. de Morenheim, ambassadeur de Russie, en réponse à l'adresse envoyée à Leurs Majestés Impériales russes, à l'occasion de leur séjour en France.

M. de Laroussille dépose, au nom de l'auteur, M. le docteur Bastide, médecin de l'hôpital de Tunis, une brochure intitulée : *Les Eaux thermo-minérales d'Hamnanlif et d'Hamnan-Kourbès, et de leur application aux maladies chroniques.*

M. l'abbé Gary communique une lettre de M. Gourdon de Genouilhac relative à la devise des Gaillots de Genouilhac : « J'aime fors tune », que Brantôme et après lui d'autres écrivains auraient interprété dans un sens erroné. Il croit que le mot *fortune* doit être pris dans le sens latin *fortuna*.

Il est donné lecture de l'étude de M. Armand sur la rivière du Lot.

La séance est levée à dix heures.

Foire de Cahors du 14 novembre

La foire de samedi dernier a été très importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés en quantité et qualité.

Les cours pratiqués ont été les suivants :

Bœufs gras, de 33 à 36 fr. les 50 kil. ; les attelages, de 500 à 900 fr. la paire.

Porcs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kil. ; porcelets, de 10 à 25 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons gras, de 0 fr. 65 à 0,70 le kil. ; brebis pour l'élevage, de 35 à 40 fr. la pièce.

A la Halle. — Blé en vente 150 hectolitres, vendus 134 ; prix moyen, 15 fr. l'hectolitre. Mais en vente 340 hectolitres, vendus 325 ; prix moyen, 12 fr. l'hectolitre.

Noix, 8 fr. les 80 litres.

Sur la place du Marché, les volailles grasses se sont vendues de 0,60 à 0,70 c. le demi-kilo ; les dindes, 0,50 c. le demi-kilo ; lapins, 0,35 c. le demi-kilo, lièvres, de 4 à 6 fr. la pièce ; lapins de garennes, 1 fr. 75 la pièce ; grives, 0,60 c. la pièce.

Les œufs valaient 0,90 c. la douzaine.

Sur la place d'Armes, beaucoup d'œies grasses mortes et de canards qui se sont vendus : les œies de 0,65 à 0,75 c. le demi-kilo ; les canards de 0,60 à 0,70 c. le demi-kilo.

Figeac

La foire du 16 a été comme d'habitude très importante. Le foiral des bœufs était cependant peu approvisionné ; mais par contre, nous n'avions pas vu depuis longtemps un nombre aussi considérable de brebis.

Il s'est fait pas mal de transactions. Sans avoir augmenté de prix, les bœufs gras trouvaient assez facilement preneurs. Les bœufs d'attelage 600 fr. à 800 fr. ; veaux, de 60 à 65 centimes le kilo ; porcs gras, 32 à 38 fr. les 50 kilogs.

Blé, 15 fr. ; avoine, 6 fr. 50 ; noix, 10 fr. le tout l'hecto.

Poulets, canards, 50 cent. la livre ; œufs, 1 fr. la douzaine.

Grives, 60 centimes ; perdreaux, 2 fr. 50.

Truffes, 2 fr. 50 la livre.

Oies grasses, 0 fr. 75 la livre ; foies gras, 2 fr. 25 la livre.

Prune d'Agen, 25 à 30 fr. prune commune, 9 à 10 fr.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Albert CHARTIER

Judi 19 novembre

LES DEUX GOSSES

Pièce nouvelle en 2 parties, 6 actes et 8 tableaux, de P. Decourcelle

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 19 et 22 Novembre 1896

De 3 à 4 heures

Le Torpilleur (P. R.) L. Chic.
Don Pasquale (Ouverture) Donizetti.
La Favorite (Fantaisie) Donizetti.
La Traviata (Fantaisie) Verdi.
Marche du Songe Mendelssohn.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE GAMBETTA
DE CAHORS

Le Public est prévenu que, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE 1896, il sera procédé, à DEUX HEURES DE L'APRÈS-MIDI, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après pour l'année 1897 :

Pain
Viande
Vin
Épicerie
Bois de chauffage
Houille
Lingerie
Livres
Papeterie

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée, tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions établies sur papier timbré de 0,60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposées à l'Economat, le vendredi 11 décembre, avant quatre heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat avant le dimanche 6 décembre, à 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Les soumissionnaires devront déposer eux-mêmes leur cautionnement à la Trésorerie générale ; ce cautionnement, dont le récépissé doit accompagner la soumission, leur sera remboursé à l'aide d'un certificat délivré par le Proviseur du Lycée.

Des marchés à l'amiable ou de gré à gré seront passés pour les ŒUFS, le BLANCHISSAGE, les CASQUETTES, et la CHAUSSURE.

Les personnes qui auraient l'intention de faire des offres de service sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et à faire connaître leurs prix et conditions avant le 12 Décembre.

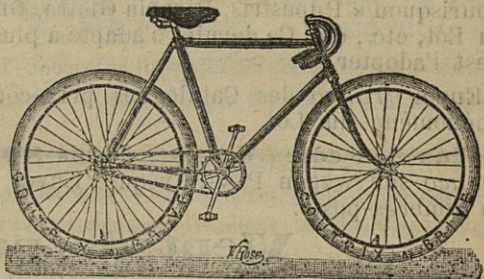
Cahors, le 12 Novembre 1896.

Le Proviseur du Lycée,
H. FOURNIER.

vu :

L'Inspecteur d'Académie,
P. IZENIC.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULÉ D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

BRÈCHERIE

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRÉS GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Bibliographie

Dictionnaire populaire de médecine usuelle
D'HYGIENE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Illustré de 1,270 figures, publié par le docteur Paul LABARHTE, nouvelle édition, revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en séries à 50 centimes, une nouvelle édition du Dictionnaire de Médecine usuelle; cette nouvelle édition, complètement refondu, est revue et augmentée par le docteur de Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de le compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère, et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois, il a été bien convenu que je conserverais au Dictionnaire, sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y intégrant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : Aeromycose ; Actinomycoze ; Aiguiseurs ; Ainhum ; Antipyrine ; Opération d'Alexander ; Baume du Commandeur ; Darwinisme ; Diphtérie ; Grippe ou Influenza ; Baume tranquille ; Neurasthénie ; Peste ; Sérothérapie, etc., etc.

DE DE SOYRE.
On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des séries, en envoyant un mandat-poste de 25 fr. à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris. — Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.

LA CHRONIQUE ILLUSTRÉE, politique et littéraire, 3, boulevard des Italiens, Paris.

Parler du maître Wateau, publier le monument qu'on lui élève au Luxembourg, offrir au lecteur quelques-unes de ses toiles les plus parfaites, était le devoir le plus strict de cette chronique illustrée dont le programme est si vaste et si intéressant, et dont nous prenons plaisir à le constater, les efforts correspondent aux promesses faites à son premier jour.

La visite au cimetière, de Mlle Maximilienne Guyou, deux portraits et diverses illustrations d'un goût parfait complètent, avec un texte de Coppée, Claretie, Paul Arène, Baudeaire, Montaigne Forthuny, etc, ce deuxième numéro, qui vient de paraître et qui confirme, par sa perfection, la si favorable impression qu'avait produit sur l'esprit du public l'apparition retentissante du premier.

On sait que la Chronique illustrée, dont le numéro est mis en vente au prix de 25 centimes à ses bureaux 1 et 3, boulevard des Italiens, et que le prix de l'abonnement pour un an est de 13 fr.

JOURNAL DES DEMOISELLES, 14, rue Drouot, Paris.

1^{re} édition, bi-mensuelle, couverture chamois, paraissant le 1^{er} et le 15. Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées, leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs, leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison, orner leur esprit, développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le « Journal des Demoiselles ». Soixante-quatre années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameblements, musique.

Elle donne chaque mois : 1^o 48 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, bibliographie, revue musicale, etc. 2^o Un album de 8 pages in-4^o : Modes, broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins. 3^o Une feuille de

patrons, grandeur naturelle, ou des patrons découpés. 4^o Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an. 5^o Un modèle de tapisseries ou une planche de petits travaux en couleurs.

Les autres annexes pour 1897 seront : Travaux variés sur étoffe : Pochette en tissu broché, vide-poche en drap feutré, tapisseries coloriées, ornements d'église, étole, bourse, nappe d'autel, etc., musiques, motifs d'aquarelles, cartonnages divers, abat-jour, gravures d'art, calendriers, menus, tapisseries par signes, alphabets, chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat-poste à l'ordre du directeur du journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADA

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

PREMIER DE L'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 ^{fr.}	26 ^{fr.}	14 ^{fr.}
	Etranger	56	29	15
		62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les **Samedis**
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^o, 3^o et 4^o N^o.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 2, r. du 4-Septembre

AVIS
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.
Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.
M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long, 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Globe, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).
4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESSION
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année
PIANOS ENTièrement NEUFS
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Echange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^o dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. —	id n ^o 1 id 450 fr. —
id. n ^o 1 375 fr. —	id n ^o 2 id 375 fr. —
id. n ^o 2 300 fr. —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

GUERISON
Certaines et Radicales de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsis, etc., etc.
MEME DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et dès le 2^o jour, il produit une amélioration sensible.
M. LÉONORMAND, Médecin Spécial, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^o, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Etranger 6 fr.
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.
Bureau : 12, rue Turbigo, Paris

Cave Bordelaise
3, rue de la Mairie, CAHORS
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur
Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.